

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 22 JUIN 2011

Nombre de membres composant le conseil : 35 En exercice : 35 Présents : 27 Ayant donné Mandat : 07 Absents excusés : 01

L'an deux mil onze le mercredi 22 juin à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 14 juin 2011, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Catherine MARGATÉ, Maire.

Etaient Présents:

M. Serge CORMIER - Mme Catherine PICARD - M. Dominique CARDOT - Mme Dominique CORDESSE - M. Gilbert NEXON - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Fatiha ALAUDAT - M. Joël ALLAIN - M. Pierre AVRIL - M. Didier GOUTNER - Mme Mireille MOGUEROU - Mme Kattalin GABRIEL (arrivée à 19h30) - M. Gilbert METAIS - Melle Djamila AIT-YAHIA - Mme Sophie BACELON - M. Thierry NOTREDAME - Mme Patricia CHALUMEAU (arrivée à 19h15) - M. Gilles CLAVEL - M. Pierre-François KOECHLIN - M. Pierre VIALLE (arrivé à 19h45) - M. Thibault DELAHAYE - M. Bernard SAINT-JEAN - Mme Yvette ANZEAU - M. Gérard CHARVERON - M. Thierry GUILMART - M. Jean-Emmanuel PAILLON (arrivé à 19h15).

Avaient donné mandat :

Mme Françoise GUILLOIS à M. Dominique CARDOT M. Jean SEIGNOLLES à M. Thibault DELAHAYE M. Antonio OLIVEIRA à Mme Kattalin GABRIEL Mme Jacqueline CAPUS à M. Serge CORMIER Mme Michelle BETOUS à M. Gilbert NEXON M. Claude LHOMME à M. Pierre VIALLE Mme Vanessa GHIATI à Mme Catherine MARGATE

Absents excusés :

Mme Marielle TOPELET

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. Gilles CLAVEL a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE SEANCE

Elle se félicite de la naissance de :

 Julian, né le 16 mai 2011, fils de Madame Lucy ALEMANY, technicienne de laboratoire au CMS

Au nom du Conseil municipal, Madame le Maire a adressé toutes ses félicitations aux parents et tous ses vœux de bonheur au bébé.

Elle déplore le décès de :

• Monsieur Patrice ROCHETEAU, le 03 juin 2011, employé au service propreté.

Il s'agit d'un décès brutal et, au nom du Conseil Municipal, Mme le Maire a adressé à toute sa famille et à ses amis ses condoléances les plus émues et les plus sincères.

 Monsieur Guy-Wilfrid FLORENT, le 10 juin 2011, Instituteur en retraite, officier de réserve, Conseiller Municipal pendant trois mandatures de 1989 à 2008.

Il a été rendu un hommage ému à M. Florent le 17 juin et, au nom du Conseil Municipal, Mme le Maire a adressé à sa fille ses plus sincères condoléances.

Elle se félicite du mariage de :

- Monsieur Thomas CLAVIER, le 21 mai 2011, employé aux espaces verts, avec
 Madame Marie Madeleine COLY
- Madame Angéla GUERARD, Agent Administratif au CMS et Monsieur David ROCHA, employé au service propreté, le 28 mai 2011
- Madame Aude BALDEYRON DUBAIL, agent d'entretien dans les écoles maternelles, le 04 juin 2011
- Monsieur Thomas LE VAILLANT, assistant médico technique au CMS, le 04 juin 2011
- **Madame Evelyne PIERSON,** agent d'entretien dans les écoles primaires, le 11 juin 2011

Au nom du Conseil Municipal, Madame le Maire a adressé toutes ses félicitations et tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Comme annoncé lors du dernier Conseil Municipal consacré aux Sénatoriales, **Mme le Maire** et les membres du Conseil Municipal ont le plaisir d'accueillir M. Bernard Saint-Jean, nouveau Conseiller municipal.

M. Bernard Saint-Jean, 54 ans, informe qu'il est cadre dirigeant dans le Sport français et occupe la fonction de Directeur général à la Fédération Française de Triathlon. Il est père de deux enfants et habite à Malakoff depuis 2003. Il remercie Mme le Maire ainsi que les membres du Conseil Municipal de leur accueil et assure qu'il fera de son mieux dans ses nouvelles fonctions.

AFFAIRES EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE ADOPTE SANS DÉBAT

Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

BATIMENTS COMMUNAUX

1/ Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les pièces constitutives des marchés suivants :

			Montants du marché		
N° de marché	Intitulé	Attributaire	Maintenance préventive (parties A + B)	Maintenance curative (partie C)	
11-31 lot 2	Conduite et maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire et de VMC	OPTEOR	Forfait : 54.912 € HT/ an	marché à bons de commande sans minimum ni maximum	
11-31 lot 3	Conduite et la maintenance de climatisation	DALKIA	Forfait : 16.614.34 € HT/an	marché à bons de commande sans minimum ni maximum	
11-31 lot 4	Conduite, maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Centre Municipal de Santé	CIEC	Forfait : 5.374 € HT/an	marché à bons de commande sans minimum ni maximum	
11-31 lot 5	Conduite, maintenance des installations de chauffage et des extractions du Centre de Loisirs de St Pierre du Perray	SEC	Forfait: 1.506 € HT/an	marché à bons de commande sans minimum ni maximum	

Ces marchés sont conclus pour une durée de deux ans à compter du 22 août 2011 ou de leur notification si celle-ci est postérieure, et pourront être renouvelés une fois pour la même durée par reconduction expresse.

CULTURE/RELATIONS INTERNATIONALES

2/ Dans le cadre de la convention de coopération décentralisée avec la communauté rurale de Ngogom au Sénégal, la Ville de Malakoff s'est engagée à contribuer financièrement à la réalisation de panneaux solaires des écoles et des centres de santé et de mettre en place un système de location de lampes solaires pour six villages de Ngogom.

Le montant financier partenarial de ce projet s'élève à 130 000€.

La contribution de la ville se divise en participation en nature (prestations des services municipaux) et en numéraire (20 000 €). Suite à un appel à projet, la ville a obtenu du ministère des affaires étrangères une subvention de 26 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander le versement de la subvention du ministère des affaires étrangères, d'un montant de 26 000 €.

PERSONNEL

3/ Le Conseil Municipal décide la transformation de :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe en 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 1 poste d'assistant médico-technique de classe supérieure en 1 poste d'assistant médico-technique de classe normale
- 2 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet en 2 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 1 poste d'agent social de 2^{ème} classe

La dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

4/ Le Conseil Municipal décide la transformation d'un poste de médecin généraliste contractuel à temps non complet (17,50 heures hebdomadaires) en un poste de médecin généraliste contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} juillet 2011.

La rémunération du médecin généraliste recruté est, sur un brut mensuel, de 4 139 € pour 35 heures hebdomadaires.

En conséquence, l'effectif des médecins généralistes contractuels mensualisés est porté de 3,5 postes à 4 postes.

5/ Le Conseil Municipal décide :

- la création de quatre postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2011.
- la création d'un poste de technicien, à compter du 1^{er} septembre 2011.

La dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

6/ Concernant la régie de recettes du centre médical Henri Barbusse, le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 26 novembre 1959, en ajoutant aux modes d'encaissement des recettes qui sont les espèces et les chèques, la possibilité d'encaisser par carte bancaire.

Mme le Maire indique que deux questions ont été posées à la commission des Finances concernant les points suivants :

- Une note sur une question de M. Charveron concernant le bilan de la collecte pour les actions de solidarité en direction du Japon a été distribuée. Par ailleurs, la Ville et l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix accueilleront le 18 septembre un groupe de jeunes musiciens d'Hiroshima. Les excédents du spectacle iront également à Solidarité Japon.
- Second point, une élue attentive a relevé une erreur importante sur un prix annoncé concernant la DIA n°158. Il s'agit d'une maison de 80 m² au sol, 160 m² habitables sur deux niveaux, sans occupant, au prix de vente de 1 million d'euros. La valeur au m² de ce bien a été corrigée à 6 250 € le m², au lieu des 12 500 € inscrits au départ par erreur. Le service Urbanisme a fourni un autre tableau corrigé.

AFFAIRES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION

AFFAIRES SOCIALES

- Communication du rapport 2010 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Rapporteur: Mme Picard

Mme le Maire indique que ce rapport a été adressé aux présidents de groupes.

Mme Picard informe que ce rapport est le deuxième traitant de l'accessibilité des personnes handicapées à la voirie et aux ERP (Établissements Recevant du Public). Le premier rapport englobait la période 2005-2009, celui-ci concerne l'année 2010. La commission, qui s'est réunie en janvier 2011, présentera désormais chaque année son rapport sur ce thème.

<u>Voirie</u>: en 2009, la Ville avait obtenu une note déjà très élevée de 12,35 sur 13 (note maximum) pour l'ensemble du PAVE (Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics), ce dont il faut se féliciter puisqu'à cette époque 95% des communes n'avaient pas encore réalisé ce plan. La note obtenue en 2010 a encore progressé puisqu'elle s'élève à 12,43 sur 13, soit un indice d'accessibilité de 95,64%.

Réalisations 2010 :

- Abaissés de trottoirs,
- Systèmes de radioguidage pour les personnes malvoyantes,
- Réalisation du boulevard Camélinat,
- Création de 14 parkings pour deux roues motorisées,

Objectifs 2011:

- Requalification de la place du 11 Novembre avec les voiries adjacentes,
- Travaux au droit des passages piétons,
- Systèmes de radioquidage supplémentaires,
- Marquage au sol,
- Parking pour les deux roues motorisées.

<u>ERP</u>: un MAPA (Marché à procédure adapté) a été lancé en juin 2010. L'analyse a été faite en février 2011, le travail de synthèse a été réalisé et une réunion a eu lieu le 24 mai 2011. Il en sera question plus longuement l'année prochaine mais il faut déjà savoir que ce travail a été très intéressant et qu'il a permis de faire un état précis de l'accessibilité des 61 ERP de la ville. Cela représente un travail conséquent qui peut aller d'un bouton de porte à modifier au changement d'ascenseur ou au remplacement de rampes, etc.

La bibliothèque-médiathèque, entièrement rénovée comme chacun sait, comporte des salles multimédias où la mise en place de postes informatiques pour les utilisateurs déficients visuels est en cours.

Mme Picard rappelle qu'en 2010 a été fêté, lors d'une rencontre publique présidée par Mme le Maire, le 7^e anniversaire de la charte Ville Handicap. Plusieurs animations ont eu lieu pour sensibiliser chacun au handicap, comme les parcours en fauteuil ou en aveugle, et les échanges avec la population de Malakoff ont été très intéressants.

L'Office Public de l'Habitat, qui représente 40% des logements sur la ville, a été sollicité pour une prise en considération de l'accessibilité. Ainsi, la mise en place des interphones

se généralise dans tous les bâtiments de l'Office et des ascenseurs ont été équipés en commandes accessibles en fauteuil et de systèmes d'annonces vocales pour les déficients visuels.

Qu'il s'agisse des ERP ou du logement, il est important de donner l'accès à tous les domaines du handicap mais, concrètement, cela n'est pas toujours facile à réaliser. Ainsi, lors de la réfection de la rue Béranger, les systèmes d'accessibilité aux fauteuils et aux malvoyants se sont révélés parfois incompatibles, les malvoyants par exemple regrettant l'abaissement des trottoirs qui les prive de leurs repères.

Pour 2011, l'OPH a prévu des rampes d'accès aux 67 et 73 avenue Dumont et au 1^{er} rue François Coppée. Le nouveau siège de l'Office sera entièrement accessible et il est à espérer qu'il réalisera un diagnostic d'accessibilité de ses bâtiments comme la commune l'a fait pour ses ERP de façon à avoir une vision globale de toutes les rues.

En conclusion, la municipalité forme le vœu que les logements privés réalisent à leur tour des actions et, sans imposer quoi que ce soit pour autant, souhaite mener une campagne de sensibilisation en ce sens.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2010 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

M. Guilmart a écouté Mme Picard avec attention mais ne partage pas son optimisme. Il s'agit pour lui d'un dossier qui n'avance malheureusement pas assez vite. La charte Ville Handicap a été signée il y a bien longtemps, un certain nombre d'efforts ont été fournis mais beaucoup de choses restent à faire. Mme Picard a évoqué quelques sujets mais M. Guilmart citera un certain nombre d'exemples qui, hélas, ne manquent pas, en s'appuyant sur ce qui se fait dans les communes voisines.

Ainsi, depuis le temps que le sujet des abaissés de trottoirs a été abordé, la ville aurait pu vraisemblablement aller beaucoup plus vite car des trottoirs situés aux grands carrefours restent encore inaccessibles aux fauteuils ou à toute personne à mobilité très réduite.

Concernant les logements HLM, M. Guilmart pense qu'un réel effort est à fournir car trop peu de personnes handicapées y ont accès. Un certain nombre de villes voisines ont bien évolué à ce sujet.

S'agissant des places de stationnement pour handicapés, il faut reconnaître qu'un certain nombre ont été créées, non sans mal d'ailleurs, mais le principal problème n'est pas le nombre de places car il est toujours possible d'en demander davantage, sachant par ailleurs qu'elles doivent être disposées au bon endroit en tenant compte des lieux où les personnes handicapées sont référencées. Le principal problème est malheureusement l'inaccessibilité de ces places, souvent occupées par des valides. Une solution très simple, que certaines communes ont développée depuis plus de dix ans, consisterait à installer des bornes escamotables avec télécommandes. Ces dernières seraient distribuées aux personnes handicapées de telle sorte qu'elles soient les seules à pouvoir actionner ces bornes pour garer leur voiture aux emplacements dédiés. Cette solution est simple à mettre en œuvre et faciliterait grandement le stationnement à ces personnes en fauteuil qui manquent souvent de places, notamment près de chez eux. Autre exemple parmi bien d'autres : les plots ou bornes, en béton le plus souvent, sont un moyen d'empêcher les véhicules de stationner sur un trottoir, mais ce n'est pas très

pratique, en particulier pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Partout

ailleurs ces plots ont été retirés assez rapidement pour les remplacer par des barrières bien plus pratiques et bien plus sécurisantes. Ce n'est tout de même pas très compliqué mais la commune de Malakoff a pris du retard sur ce point.

Mme Bacelon, dans le cadre de son activité professionnelle, vient de travailler sur le dossier des personnes handicapées. L'accent est mis sur les gens en fauteuil – les poussettes connaissent d'ailleurs les mêmes problématiques – mais il faut savoir que ces derniers ne représentent que 5% des personnes handicapées. Effectivement, et Mme Picard a raison, des actions doivent être mises en place pour faciliter leurs déplacements mais il faut également s'occuper des 95% de personnes handicapées que l'on ne voit pas.

Mme Picard reconnaît que les actions pour l'accessibilité, qui ont débuté par la voirie, se sont focalisées dans un premier temps sur les personnes à mobilité réduite. Cependant, Mme Picard rappelle le travail sur l'audioguidage pour les malentendants, sur le système des symboles internationaux mis en place pour les malvoyants, etc. Cette commission se réunit pour étudier toutes les mesures pouvant venir en aide à toutes sortes de handicaps. Mme Picard tient d'ailleurs à dire que tous les services sont très sollicités par Mme Sandra Parrié-Claude, chargée de la mission handicap et qui fait un travail formidable. La ville de Malakoff est donc très à l'écoute des demandes.

Pour répondre à M. Guilmart, il est certain que des années de travail seront encore nécessaires. Il faut savoir par ailleurs que la France est en retard sur ce sujet comparée à d'autres pays. Mais, encore une fois, la commune n'est pas si mal placée que cela quand on sait qu'en 2008, 95% des villes voisines n'avaient pas encore réalisé leur PAVE, le Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics. Mme Picard n'entend donc pas les critiques de M. Guilmart à ce sujet. La note de 12,43 sur 13 est d'ailleurs encourageante et la ville de Malakoff peut en être fière.

Pour les logements OPH, il est bien entendu plus simple – et son président ne le niera pas – de mettre aux normes 20% de logements sociaux que 40%. L'OPH travaille depuis ces dernières années dans ce sens, pour rendre ces logements de mieux en mieux accessibles aux personnes de divers handicaps.

Les bornes, de même que les abaissés de trottoirs, sont des sujets également en cours mais Mme Picard tiendra compte des remarques émises.

M. Cormier, sur la critique de M. Guilmart concernant l'engagement de l'Office sur cette question ô combien importante, fait remarquer que depuis maintenant un certain nombre d'années et en liaison avec la charte – l'Office est totalement partenaire de cette démarche –, l'OPH étudie les problématiques liées aux locataires souffrant de handicaps divers mais liées aussi au vieillissement de la population. Ainsi, des demandes spécifiques se font de plus en fréquemment – remplacement des baignoires par des cabines de douche par exemple – auxquels l'Office répond systématiquement pour le confort de toutes personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, partout où cela est possible et notamment dans le cadre des réhabilitations, il est envisagé de mettre en place des pentes d'accès menant aux halls d'entrée. Il existe également un certain nombre de logements adaptés aux personnes handicapées avec des portes assez larges pour faciliter la circulation des fauteuils.

Il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire mais il faut prendre conscience que cela nécessite des travaux importants et des financements en conséquence. M. Cormier ne pense pas que l'État apporte beaucoup d'aide mais la Ville assume ses responsabilités, de même que l'Office. Les logements sociaux ont commencé à être construits en 1932, une autre partie dans les années soixante, une partie importante du

parc n'a donc pas été conçue à l'origine de la même façon qu'elle l'est aujourd'hui. Les logements qui seront construits dans le cadre de la ZAC répondront en revanche aux normes handicap. Un diagnostic précis va donc être engagé sur tous les bâtiments de façon à programmer dans le cadre du plan stratégique de patrimoine la question de la mise aux normes des logements de la ville.

Mme Belhomme souhaite rappeler à l'opposition que la ville ne se limite pas à travailler sur l'accessibilité des personnes handicapées uniquement à la voirie et aux établissements publics. Elle a ouvert également ses structures de loisirs aux enfants en situation de handicap. Pour tous les enfants dont les parents en font la demande, une commission existe qui a accepté jusqu'à présent toutes ces demandes, y compris lorsqu'elles nécessitent un recrutement supplémentaire pour un encadrement. Mme Belhomme assure que les services et les élus s'engagent à travailler pour faire en sorte que toutes les personnes handicapées de la commune aient une vie de citoyen la plus normale possible. Cet été, des enfants en fauteuils mais pas seulement seront accueillis à La Tremblade.

Mme le Maire souligne cette action intéressante. Il est certain que la commune est loin d'avoir répondu à tous les besoins, comme tout le monde. Les 7 ans de la charte Handicap ont été fêtés au mois de novembre et Mme le Maire se souvient que lors du lancement de cette charte, un travail a eu lieu avec tous les partenaires — la charte Handicap des Hauts-de-Seine se mettait également en place. Les échanges sur le plan du handicap ont été très intéressants, notamment sur les handicaps moteurs, les questions d'accessibilité mais aussi toutes autres questions comme celles que vient d'évoquer Mme Belhomme.

En 2004 la mission Handicap a donc été créée, que remplit avec beaucoup de compétence Mme Sandra Parrié-Claude, et Mme le Maire apprécie les réunions qui permettent de constater l'ampleur des besoins mais qui montrent également comment avancer. Ainsi, le Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics, au niveau des chartes Handicap au plan national, au plan départemental et au plan local, est demandé comme quelque chose d'assez structurant. Ce plan avait été présenté au Bureau municipal et le fait que l'indice d'accessibilité soit aujourd'hui de 95% à Malakoff est quelque chose de très important et de très positif. L'ensemble des partenaires s'accorde pour dire que le débat à Malakoff est toujours intéressant et suivi d'effet. Certes, il reste encore beaucoup de choses à faire, et dans tout le pays en général si l'on compare la France avec les États-Unis ou les pays scandinaves par exemple. Évidemment, ces actions demandent des moyens comme, sur un autre plan, la MDPH (Maison Départementale des Personnes handicapées) qui aujourd'hui connaît certaines difficultés pour répondre dans des délais corrects aux enfants et aux parents.

La ville de Malakoff est donc engagée sur un grand travail et Mme le Maire invite chacun à participer aux réunions où sont présentés les comptes rendus des actions réalisées, et où toutes les suggestions sont les bienvenues.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Schéma départemental de coopération intercommunale

Rapporteur: Mme le Maire

Mme le Maire informe que dans la région Île-de-France comme dans toute la province un grand débat a eu lieu sur les schémas de coopération intercommunale. Les débats à

ce sujet ont été particulièrement durs et ardus, certains Préfets ayant voulu annexer à la coopération intercommunale des territoires qui ne le souhaitaient pas. En Île-de-France, et notamment dans les Hauts-de-Seine, les Préfets sont beaucoup plus prudents. Ainsi, le Préfet des Hauts-de-Seine avait déclaré lors d'une réunion des Maires qu'il voulait gérer ces questions d'intercommunalité « comme un notaire », c'est-à-dire surtout ne rien bouger, à moins d'un ordre.

Mme le Maire a participé, avec les Maires concernés, à une réunion le 27 avril dernier sur ce schéma de l'intercommunalité. Il y avait là GPSO (Grand Paris Seine Ouest), Sud de Seine, la communauté de communes Châtillon-Montrouge et Hauts-de-Bièvre. Personne ne souhaitait de changement sauf les quatre Maires de Sud de Seine qui ont dit souhaiter quant à eux, pour la cohérence et la pertinence du territoire, un rapprochement afin qu'il n'y ait plus qu'une seule agglomération avec Châtillon-Montrouge et la communauté d'Agglomération Sud de Seine. Le Préfet a pris acte de ce souhait et n'a rien imposé. De fait, les communes concernées sont appelées aujourd'hui à travailler ensemble, ne serait-ce que sur des questions de transport. Réaliser un transport inter-communauté d'Agglo sans Châtillon-Montrouge serait effectivement un non-sens.

Selon Mme le Maire, de manière générale les débats sont toutefois très policés et ne changeront pas la face du monde, même pas celle du département. Il n'y a donc pas de bouleversement pour le moment à attendre du schéma intercommunal dans les Hauts-de-Seine.

Par 31 voix pour dont 7 mandats et 3 abstentions de Madame Anzeau, de Monsieur Guilmart et de Monsieur Charveron, le Conseil Municipal souhaite, dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, la mise à l'étude de la fusion entre la communauté de communes « Châtillon – Montrouge », et la communauté d'agglomération « Sud de Seine ».

M. Guilmart souhaite rappeler pour les nouveaux élus et pour le public que l'intercommunalité est constituée de quatre communes dont Malakoff mais que la communauté de communes Châtillon-Montrouge constituée depuis bientôt six ans ne souhaite pas, et pour des raisons qui lui sont propres et qui sont tout à fait respectables, peut-être économiques et politiques, intégrer Sud de Seine. Sud de Seine a peut-être sur le même plan l'envie politique de les faire rentrer, ce qui selon M. Guilmart est sans doute tout aussi anachronique et en tous les cas amusant.

Mme le Maire pense qu'il faut attendre de constater comment tout ceci évoluera mais insiste auprès de M. Guilmart sur le fait que Sud de Seine ne souhaite pas « intégrer » ces deux communes mais pense simplement qu'il est plus cohérent de travailler à six plutôt qu'à quatre communes, tant sur le plan économique, sur le PLH, que sur les questions des transports.

- Remplacement d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat et désignation d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration de la SAIEM du Fond des Groux

Rapporteur: M. Cormier

M. Cormier rappelle que le premier point (remplacement d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'OPH) avait été évoqué lors du précédent Conseil municipal avec la démission de M. Guilmart de cette fonction. M. Cormier précise, même si ce détail est secondaire, que M. Guilmart a envoyé sa lettre de démission au Directeur général de l'Office au lieu de l'adresser à Mme le Maire (puisque c'est le Conseil municipal qui élit). Cela étant, dans ce courrier M. Guilmart explique, comme il l'avait dit lors du dernier Conseil, qu'il lui était impossible, compte tenu de ses obligations professionnelles, d'être « totalement disponible dans l'accomplissement de cette noble tâche ». M. Cormier a bien noté et ajoute que c'est avec « regrets » que M. Guilmart a donc présenté sa démission du Conseil d'Administration de l'Office.

Entre temps, M. Guilmart a dû réfléchir puisque, dans le *Malakoff Infos* qui vient de paraître, il dit ne pas vouloir « servir d'alibi ». L'argument, chacun pourra le constater, est donc passé d'un manque de temps dû à son activité professionnelle à cette autre raison — qu'il est tout à fait libre d'avoir — de ne pas « servir d'alibi à la gestion de l'Office de l'Habitat de Malakoff ». C'est la raison pour laquelle il a donc démissionné. Il faut tout de même savoir que cela n'a pas dû trop déranger la conscience politique de M. Guilmart, autrement dit il n'a pas dû servir beaucoup d'alibi puisque sur les douze séances du Conseil d'Administration, il n'a été présent qu'une seule fois... M. Cormier fait remarquer à M. Guilmart que l'on peut effectivement ne pas pouvoir participer à une réunion, à une séance, que cela arrive à tout le monde, mais la moindre des choses — M. Cormier ne sait pas si l'on doit appeler cela de la « courtoisie républicaine » — serait de s'excuser, de téléphoner. Sur les douze fois il n'a été présent qu'une seule fois, et aucune excuse n'a été formulée pour les onze autres fois. M. Cormier tenait à signaler ces faits.

Pour remplacer M. Guilmart, il est proposé de nommer Mme Jacqueline Belhomme, Maire-adjointe à la Jeunesse, ce qui représentera un plus pour le travail collectif au sein de cet organisme.

Le second point de la délibération concerne une nouvelle nomination, celle d'un administrateur au sein de la SAIEM du Fond des Groux. La Ville est devenue depuis bientôt un an majoritaire de cette SEM, à savoir que cette Société d'Économie Mixte était avant cette période la seule où la Ville n'était pas majoritaire, ce qui était un peu curieux quant à son fonctionnement. Une décision a été prise lors d'une délibération en Conseil municipal et la Ville est donc désormais à un peu plus de 50% majoritaire, sauf que, jusqu'à présent, elle restait tout de même minoritaire en tant qu'administrateur au sein de cet organisme. Pour devenir majoritaire, elle doit donc passer de 3 à 4 représentants de la Ville. Pour ce faire, un administrateur de la Caisse des Dépôts a démissionné, passant ainsi de 3 à 2 représentants. Il est ainsi proposé aujourd'hui de désigner Joël Allain comme représentant du Conseil municipal au sein de la SAIEM de Fond des Groux.

Par 30 voix pour dont 7 mandats et 4 abstentions, le conseil municipal désigne Madame Jacqueline Belhomme comme représentante du conseil municipal au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat et Monsieur Joël Allain représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration de la SAIEM du Fond des Groux.

M. Guilmart souhaite apporter une réponse à M. Cormier, qu'il remercie d'avoir repris son courrier en totalité et d'avoir confirmé ce qu'il y disait.

- M. Cormier évoque toutefois la brièveté de ce courrier.
- M. Guilmart pense qu'il n'y avait pourtant pas là matière à être long. M. Guilmart remercie donc M. Cormier d'avoir confirmé le fait qu'il n'ait pas pu assister à ces réunions. De fait, si des délibérations sont votées en l'absence de l'opposition, cette dernière sert d'alibi à la majorité représentée. Maintenant, si M. Cormier souhaite feindre de ne pas comprendre, M. Guilmart peut le concevoir, mais le fait est qu'une demande a été faite de retarder l'heure du Conseil d'Administration et qu'il n'y a pas été répondu favorablement, ce qui illustre bien que cela « arrange » quelque part l'OPH. Pour exemple et M. Cormier l'a peut-être oublié la demande de M. Paillon qui avait été faite en ce sens et à laquelle il n'avait pas obtenu de réponse. Dont acte.

M. Cormier évoque le fait que le Conseil compte 23 administrateurs et qu'il n'est pas facile de répondre aux demandes de chacun.

Mme le Maire pense pour sa part que lorsque l'on veut venir à une réunion, il est toujours possible de s'arranger pour le faire, surtout en tant qu'élu et pour quatre ou cinq réunions par an.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Remplacement de deux ascenseurs au foyer Laforest et du monte charge de la Cuisine Centrale : demande de subvention au Conseil Général des Hautsde-Seine

Rapporteur : M. Métais

Dans le cadre de la programmation des travaux liés à l'hygiène et/ou à la sécurité dans les bâtiments communaux pour l'année 2011, une opération peut prétendre à l'obtention d'une subvention départementale : la rénovation des deux ascenseurs du Foyer Laforest et du monte-charge de la Cuisine Centrale.

La subvention à laquelle nous pouvons prétendre s'élève à 20% du montant HT des travaux.

En conséquence, un dossier sera établi pour ce projet.

L'opération consiste en :

- LA RENOVATION DES ASCENSEURS DU FOYER LAFOREST (7, rue Laforest à Malakoff)

Les deux ascenseurs du foyer Laforest ont bien vieilli. Ils ont été mis en service en 1974 et ont bénéficié de rénovation partielle en 1995. Le foyer est un immeuble de 4 étages et les deux ascenseurs desservent les 5 niveaux (R+4).

Selon un audit effectué en avril 2010, de très grandes réparations sont nécessaires. Compte tenu des estimations de cet audit il est plus judicieux et plus économique de procéder au remplacement total de ces deux appareils.

L'un d'entre eux sera entièrement adapté aux personnes à mobilité réduite.

- LA RENOVATION DU MONTE-CHARGE DE LA CUISINE CENTRALE (102, Rue Paul Vaillant-Couturier à Malakoff)

Le monte-charge de la Cuisine Centrale a lui aussi bien vieilli. Il a été mis en service en 1970 et n'a jamais été rénové. Ce monte-charge dessert 3 niveaux : la réserve au soussol, la cuisine au rez-de-chaussée et la cantine au premier étage.

Selon un audit effectué en avril 2010, de très grandes réparations sont nécessaires. Compte tenu des estimations de cet audit il est plus judicieux et plus économique de procéder à son remplacement par un nouvel appareil.

PLAN DE FINANCEMENT:

	Foyer Laforest	Cuisine Centrale	Total
Montant des travaux + mission d'assistance technique (en € HT)	202.320	86.160	288.480
Subvention envisagée (20% du montant total des travaux)	40.464	17.232	57.696

Il vous est demandé d'autoriser Madame le Maire à réaliser auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine toutes les démarches en vue de l'obtention de cette aide financière.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine toutes les démarches en vue de l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'hygiène et de sécurité au foyer Laforest et à la Cuisine Centrale.

Mme Picard précise que ces ascenseurs seront aux normes d'accessibilité handicap. **Mme le Maire** rappelle que ces normes sont aujourd'hui obligatoires.

- Travaux d'extension de l'école maternelle Paul Vaillant Couturier : demande de subventions au Conseil Général des Hauts-de-Seine

Rapporteur : M. Nexon

L'école maternelle Paul Vaillant Couturier est située au 22 rue Alexis Martin à Malakoff. Elle dispose de 5 salles de classe et peut accueillir 145 élèves au maximum.

L'année scolaire en cours en compte 130.

Un centre de loisirs maternel compte 130 inscrits. Il accueille environ 50 enfants chaque mercredi et pendant les vacances scolaires.

L'accueil du matin est fréquenté par 25 enfants en moyenne et celui du soir par une cinquantaine.

L'évolution des pratiques a conduit progressivement à des difficultés fonctionnelles. En l'occurrence, l'espace de restauration est devenu trop étriqué au fil des ans pour recevoir tous les enfants (110 en 2010 plus 8 animateurs) et le service ne peut être assuré qu'en « squattant » les 2 salles du centre de loisirs lui-même à l'étroit. Par ailleurs le dortoir de 40 places est totalement saturé.

Au-delà des difficultés actuelles, les données des naissances 2009 sur la ville indiquent que les effectifs de l'école devraient croître de manière significative à court terme. Ils sont estimés à 158 à la rentrée 2012 et à 185 environ pour la rentrée scolaire de 2013 ou de 2014 en prenant en compte l'apport des nouveaux logements de la ZAC Etienne Dolet.

Dans ces conditions, l'espace restauration devra pouvoir accueillir 140 enfants et 10 animateurs à la rentrée 2012 puis 170 enfants et 12 animateurs en 2013 ou 2014. De même, les capacités en dortoirs devront être amenées à 65 à la rentrée 2012 et à 80 en 2013 ou 2014.

En conséquence, la ville de Malakoff projette de réaménager et d'agrandir les locaux de l'école pour permettre un fonctionnement normal de l'établissement avec les effectifs maximums indiqués ci-dessus.

Elle profitera par ailleurs de cette rénovation pour rendre conforme l'établissement visà-vis de la réglementation concernant l'accessibilité des établissements recevant du public et pour traiter l'enveloppe vieillissante du bâtiment existant en mettant en œuvre une vêture extérieure isolée améliorant sensiblement les performances thermiques de l'établissement.

Elle s'est adjoint, via un concours de MOE, les services d'un maître d'œuvre pour en assurer la réalisation : ARTECH STUDIO.

L'esquisse présentée par ce dernier comprenant une extension de 265 m² et le réaménagement de 430 m² de locaux existants a obtenu l'aval de la municipalité et du dernier conseil d'école.

Le montant des travaux correspondants est estimé à 917 000 € HT, leur durée à 9 mois et leur début est programmé début juillet 2012.

Avant cela il sera indispensable de conforter les sols au droit des extensions puisqu'elles se situent en zone de carrière.

Une campagne de sondage et d'études sera menée pendant l'automne 2011 en vue d'une mise en sécurité des zones à construire au printemps 2012 pour un montant estimé sommairement à 140 000 € HT.

L'ensemble de ces travaux peut prétendre à des subventions du Conseil général des Hauts-de-Seine à hauteur de 40 % de la dépense, soit 422 584 € HT. De plus, la

subvention parlementaire de 8,52%, soit 90 000 €, sera utilisée, la subvention totale étant de 512 584 € HT, soit 48,52% de la dépense.

Il vous est demandé d'autoriser Madame le Maire à réaliser auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine toutes les démarches en vue de l'obtention de cette aide financière.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine toutes les démarches en vue de l'obtention d'une aide financière pour la réalisation des travaux de réaménagement et d'extension de capacité de l'école maternelle Paul Vaillant Couturier.

Mme le Maire précise qu'ARTECH STUDIO sont des architectes qui ont fait l'extension de l'école Jean Jaurès ainsi que celle de l'école Paul Bert pour le Conseil général et l'USMM (Union Sportive Municipale de Malakoff). Il s'agit donc d'une entreprise que la commune connaît bien, qui travaille bien et qui est apte à la concertation, ce qui est très important lorsque l'on travaille avec beaucoup d'utilisateurs.

CULTURE

- Convention de mise à disposition de locaux par la ville aux associations Rapporteur : M. Cardot
- **M. Cardot** informe que la ville de Malakoff mène depuis de nombreuses années une politique de soutien à la vie associative et cette volonté s'est renforcée en 2001 avec la création du secteur des associations, puis en 2006 avec la rénovation de la Maison de la Vie associative.

Le développement de ce secteur est marqué par une ample participation et adhésion des associations aux initiatives municipales et par un accroissement des aides indirectes et directes apportées. M. Cardot citera quelques chiffres à la demande de la commission des Finances. Un certain nombre d'associations utilisait les locaux de la Ville mais dans des secteurs différents. Il est ensuite apparu judicieux que toutes les associations de Malakoff aient la même convention dans tous les services concernés, donc pour toutes les salles mises à leur disposition.

Avant de demander l'avis des membres du Conseil municipal sur cette convention qui a été communiquée au dossier, M. Cardot souhaiterait donc apporter quelques éléments du développement de la vie associative à Malakoff.

- 2009: 310 associations,

- 2010 : 322, - 2011 : 345.

Ces associations sont recensées à partir du Journal Officiel.

Parmi les associations qui participent aux initiatives municipales et pour 2001 – date à laquelle M. Cardot est devenu Maire-adjoint :

Fête de la ville :

- 2001: 19 associations,

2008:692009:71

- 2010 et 2011 : 72.

Fête de Noël:

- 2001: 5 associations,

- 2008:34

- 2009 et 2010 : 20

Cette dernière baisse est due au fait que, d'année en année, de plus en plus d'associations voulaient participer à la fête de Noël, mais un recadrage des thèmes souhaités autour de la solidarité, de l'enfance, de la fête familiale a restreint le nombre d'associations pour éviter une redite de la Fête de la Ville.

Un certain nombre d'initiatives sont tenues par les associations avec la coopération de la Ville :

- Semaine de la Solidarité,
- Semaine de la Paix (programme local d'action pour une culture de la paix)
- Semaine des Droits de la femme depuis quelques années.

Quelques chiffres sur les utilisations des locaux de la Ville ayant nécessité de mettre à plat cette situation de convention :

- La salle des fêtes, en 2009, a accueilli 55 associations, représentant 152 jours d'occupations, et 52 associations en 2010.
- La salle Marie-Jeanne, 14 rue Hoche, a été mise à disposition après rénovation et a été utilisée par 9 associations en 2010, représentant 295 jours d'occupation.
- La salle Léo-Ferré, en 2010, a accueilli 8 associations, représentant 242 jours d'occupation.
- La salle Henri-Barbusse, en 2010, a accueilli 4 associations : 160 jours d'occupation.
- La salle Gambetta, en 2010, a accueilli 9 associations : 284 jours d'occupation.
- Le Chalet Larousse, en 2010, a accueilli 13 associations : 89 jours d'occupation.

Quelques éléments sur les mouvements à la Maison de la Vie associative (utilisation des locaux et des salles) :

- En 2008 : 313 mouvements de réservation de salles,

- En 2009 : 748

- En 2010 : 929.

Ces chiffres montrent bien l'évolution et confirment, si besoin était, l'utilité de cette Maison de la Vie associative.

Il en est de même pour la Maison des Jeunes de quartier qui, en 2009, a été utilisée pendant 104 jours et, en 2010, 111 jours (15 associations). Ces chiffres devraient encore évoluer en 2011 en raison d'une forte demande pour des répétitions de pièces de théâtre ou autres.

Outre ces locaux, les gymnases de la commune sont également utilisés avec :

- En 2009: 17 associations

- En 2010: 19.

Il était donc intéressant que la commission des Finances souhaite communiquer ces chiffres au Conseil municipal pour montrer à la fois la vitalité, l'ampleur et, bien entendu, l'effort qui sera entretenu pour développer la vie associative sur Malakoff. En même temps, cette convention représentait une nécessité que M. Cardot propose d'approuver.

Cette mise à disposition de locaux communaux peut être consentie à titre gratuit ou onéreux. Les salles mises à disposition par la Ville sont gérées par différents services et font jusqu'à présent l'objet de différentes conventions.

Il est indispensable par souci d'équité et de transparence de formaliser cette mise à disposition par l'établissement d'une convention unique.

Il vous est proposé d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de salles municipales pour les associations et autorise Mme le Maire à la signer.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une convention classique comportant notamment les obligations des associations. Par ailleurs, les éléments communiqués par M. Cardot mériteraient d'être reproduits dans Malakoff Infos, avec chiffres et commentaires.

MISSION ECONOMIQUE

- Révision du tarif des droits de places pour les marchés d'alimentation Rapporteur : Mme Picard

Mme Picard informe que, comme chaque année au Conseil Municipal, est présentée la révision des tarifs des droits de places pour le marché, pour les abonnés et les non-abonnés (volants).

Cette année a été marquée par une nouveauté. En effet, et dans la mesure du possible, cette évolution du tarif des droits de places se fait de manière modérée mais, pour les raisons qui vont suivre, il a été proposé cette année une augmentation de 10%.

Première raison : Mme Picard rappelle que la commune a procédé au renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public) pour le marché pour laquelle la société Cordonnier a été retenue. En accord avec le concessionnaire et les commerçants du marché, il avait été décidé que le concessionnaire participerait aux travaux de la place — lesquels vont débuter très prochainement —, ce qui explique pour une part cette augmentation non négligeable.

Cela étant, le tableau comparatif des droits de places qui avait été réalisé au moment du renouvellement de la délégation montre que ces tarifs sont particulièrement peu élevés à Malakoff – Mme Picard propose de diffuser ce tableau aux intéressés. Ainsi :

- Châtillon est à 21,96 € pour les abonnés contre 13,06 € à Malakoff et à 22,52 € pour les non-abandonnés contre 14,55 € à Malakoff,
- Issy-les-Moulineaux : respectivement 25,60 € et 27,06 €,
- Paris: respectivement 28,48 € et 35,04 €.

Ce marché fonctionnant bien, la commune a pensé qu'il était possible de demander un peu plus aux commerçants. Cette augmentation a néanmoins été discutée avec les commerçants et est bien entendu passée en commission des Marchés où l'accord a été donné.

Deuxième raison : cette augmentation comprend bien sûr le stationnement du parking dans la cour Jean Jaurès qui est incluse dans l'abonnement. Par ailleurs, il faut rappeler la rénovation de toute l'électricité de la halle. Le concessionnaire a fourni le matériel. Le CTM (Centre Technique Municipal) a fait les travaux.

Dernière information, la redevance en 2011 s'élèvera à 130 000 € mais, bien qu'il ait été demandé au concessionnaire une augmentation non négligeable de la redevance, celui-

ci est arrivé à réaliser des bénéfices cette année, malgré la crise – ce qui prouve que le marché fonctionne particulièrement bien –, de 14 000 €, la Ville étant bénéficiaire de 50% de cette somme, c'est-à-dire 7 000 €.

Le traité de concession, actuellement en vigueur, déléguant la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville à la société « Marchés Publics Cordonnier » a été signé le 1^{er} juin 2010.

Il prévoit notamment la perception des droits de place et autres taxes par le concessionnaire ainsi que le versement d'une redevance par cette entreprise à la Ville.

La dernière augmentation des tarifs est intervenue au 1er octobre 2010. En effet, par une délibération du 22 septembre 2010, vous avez autorisé une hausse des droits de place de 2,5% conformément à la convention de délégation de service public relative à la gestion des marchés d'approvisionnement (art. 7.2.1).

En application de cette convention, il est proposé une hausse de 10% pour le marché du centre et de 2% pour celui de Stalingrad, à compter du 1^{er} juillet 2011.

Les représentants des commerçants ont été consultés lors de la commission des marchés d'approvisionnement du 5 mai 2011 et ont donné leur accord sur cette actualisation.

La Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des marchés de France a été consultée par courrier recommandé le 27 avril 2011 : elle a émis un avis défavorable dans un courrier du 4 mai 2011.

Il vous est demandé d'approuver la hausse du tarif des droits de places selon les tableaux ci-après :

Hausse tarifaire de 10%

Le tarif journalier ou par séance hors T.V.A. des droits de place et redevance s'établira en 2011, un premier jour d'abonnement ainsi :

+ 10% au 1^{er} JUILLET 2011

MARCHÉ DU CENTRE	ABONNÉS	NON ABONNÉS
(Pour une profondeur maximale de 2m) Par place ou fraction de place de 2m de façade		
 la première place la deuxième place, par place la troisième place, par place la quatrième place, par place la cinquième place, par place 	2,56 2,81 3,06 3,32 3,57	3,22 3,47 3,72 3,98 4,23

Et ainsi de suite à raison de 0,26 € par place supplémentaire.

- Droit de déchargement : Véhicule automobile, l'unité par séance	0,48	0,48
- Redevance enlèvement des cageots par place ou fraction de place de 2 mètres : Plein tarif HT par quatorzaine Tarif réduit HT par quatorzaine Plein tarif pour les catégories suivantes : poissons, produits de la mer, fruits et légumes, fleurs, beurre œufs fromage, volailles, maraîcher, produits régionaux et exotiques, fruits et légumes secs.	4,88 1,76	
 Redevance d'animation et de publicité par quatorzaine et par commerçant Supplément pour place d'angle 	7,51 0,63	0,63

+ 2% au 1^{er} JUILLET 2011

MARCHÉ DU CLOS	ABONNÉS	NON ABONNÉS
(Pour une profondeur maximale de 2m) Par place ou fraction de place de 2m de façade		
 la première place la deuxième place, par place la troisième place, par place la quatrième place, par place la cinquième place, par place 	1,42 1,63 1,83 2,03 2,24	2,11 2,31 2,51 2,72 2,92

Et ainsi de suite à raison de 0,21 € par place supplémentaire.

- Droit de déchargement : Véhicule automobile, l'unité par séance	0,37	0,37
- Redevance enlèvement des cageots par place ou fraction de place de 2 mètres :		
Plein tarif HT par quatorzaine	0,87	
Tarif réduit HT par quatorzaine	0,38	
Plein tarif pour les catégories suivantes : poissons, produits de la mer, fruits et légumes, fleurs, beurre œufs fromage, volailles, maraîcher, produits régionaux et exotiques, fruits et légumes secs.		
- Redevance d'animation et de publicité par quatorzaine et par commerçant	6,56	
-Supplément pour place d'angle	0,50	0,50

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'augmentation de 10% des tarifs des droits de place du marché du centre et de 2 % pour le marché de Stalingrad.

Mme le Maire remercie Mme Picard pour l'intérêt de ses explications, lesquelles avaient été demandées en commission des Finances pour comprendre les raisons de ces 10% d'augmentation.

- Convention entre la Ville de Malakoff et l'association des commerçants et artisans « Malakoff Village »

Rapporteur: Mme Picard

L'association « Malakoff Village » bénéficie d'une convention spéciale due au montant de sa subvention (9 000 €).

À l'heure actuelle, l'association des commerçants compte une soixante d'adhérents et réalise les actions suivantes :

En 2010:

- Opération Noël avec décoration des devantures des commerces, concours de vitrines et petit train. Cette opération, qui a lieu tous les ans, sera reconduite l'année prochaine. Elle s'élève à 11 500 €.
- Recrutement et formation de deux stagiaires issus de l'IUT de Sceaux et de l'IUT René Descartes. Ces stagiaires ont travaillé sur le rapprochement de l'offre et la demande à Malakoff et ont mis en relation les adhérents de l'association avec les entreprises pour des offres commerciales. Ils ont également répertorié les actions des autres associations de commerçants des autres villes alentour. Cette action, qui ne sera toutefois vraisemblablement pas reconduite l'année prochaine, s'est élevée à 120 €.

En 2011, un programme d'action un peu plus ambitieux :

- Semaine de l'Omnisport. Elle se déroule actuellement. L'USMM s'est rapprochée des commerçants et Mme Picard invite chacun à venir constater que quelques boutiques de la ville présentent des matériels sportifs en vitrine dans le cadre d'un jeu. Chaque soir de cette semaine, les sportifs se retrouvent pour des matchs avec les commerçants (ping-pong, entre autres).
- Rentrée des Artistes. Cette manifestation se déroulera en même temps que la Semaine des Artistes pour la Paix. Selon le même principe, ce seront des objets insolites à caractère culturel qui seront exposés dans les vitrines des magasins de Malakoff.
- L'association des commerçants souhaiterait travailler sur son site internet et demandera en ce sens une subvention dans le cadre du PROCOMS.

L'association des commerçants et artisans « Malakoff Village » est présidée depuis le 29 novembre 2009 par Monsieur Didier COLIN.

L'objectif de cette association est tout d'abord de fédérer les commerçants de la ville au sein d'une entité qui puisse les représenter mais aussi et surtout d'œuvrer pour le maintien et le dynamisme du commerce de proximité dans la ville.

Au fil des années, l'association est donc devenue l'interlocutrice privilégiée de la commune pour toutes les questions touchant au commerce local.

Compte tenu que « Malakoff Village » et la ville poursuivent les mêmes objectifs en termes de dynamisme de la ville et de dynamisme commercial, il est proposé la signature d'une convention avec l'association.

Cette convention permet de contractualiser le partenariat déjà engagé avec elle et de rationaliser les actions en fixant clairement les objectifs.

En contrepartie, des engagements de l'association et de ses actions menées en faveur du commerce, la ville s'engage à financer une partie des opérations avec le versement d'une subvention annuelle.

Cette subvention sera revue annuellement au regard des actions de l'association, des résultats obtenus, des engagements financiers et du programme d'actions de l'année suivante.

Le montant de cette subvention s'élève à 9 000 euros pour l'année 2011.

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les actions de l'association « Malakoff village » en faveur de la redynamisation du commerce de Malakoff et approuve les termes de la convention entre la ville et l'association des commerçants et artisans « Malakoff Village » et autorise Madame le Maire à la signer.

M. Guilmart fait remarquer qu'il s'agit d'une convention annuelle qui lui semble éminemment intéressante pour l'avenir de Malakoff et des commerces qui la composent. M. Guilmart note un certain nombre d'évolutions, ou de stagnation, peu importe, dans les termes utilisés, mais il y a en tout cas peu de dynamique, non seulement dans la rédaction du document, mais de la part de la commune. M. Guilmart

est très surpris car le conseil est en train de délibérer sur quelque chose qui lui semble assez hallucinant. Il est dit que tout va bien, que des actions sont menées, mais en réalité un moindre nombre de commerces adhèrent à l'association depuis quelques années : d'une petite centaine il y a quelques temps ils ne sont plus que 60 aujourd'hui, c'est-à-dire presque 50% en moins...

Mme le Maire et M. Cormier protestent contre ce chiffre.

M. Guilmart trouve curieux cette réaction car il assure que ce chiffre avait été donné par l'ancien président qui était d'ailleurs très heureux de dire que le nombre d'adhérents n'avait jamais été aussi important. Or, le montant de la subvention n'a quant à lui pas bougé. Aujourd'hui, il est dit que 9 000 € sont donnés pour des actions menées par les commerçants ou au bénéfice de l'action commerciale, etc., sauf que cette somme est vraiment ridicule. Il était tout de même permis d'espérer qu'elle augmente avec le temps, ce qui n'est pas le cas, à tout le moins qu'elle prenne en compte l'inflation ou les impératifs économiques et commerciaux.

Pour M. Guilmart, la situation est donc en statu quo et le statu quo d'année en année ne peut pas fonctionner à terme pour les commerces et l'animation commerciale. Cela commence d'ailleurs à se faire sentir aujourd'hui car il suffit de consulter un certain nombre de sites sur les baux commerciaux à vendre ou à louer pour se rendre compte qu'un certain nombre sont mis en vente à Malakoff. Même si la conjoncture actuelle n'est pas favorable, dans un certain nombre de domaines il est possible d'en limiter les effets. Or, aujourd'hui ce n'est malheureusement pas le cas et M. Guilmart craint que, dans les années à venir, en particulier dans les deux pôles centraux du centre-ville et le centre Barbusse, des commerces soient en perdition ou ne puissent que subsister, ne présentant pas l'attractivité qu'il aurait fallu impulser. C'est en temps de crise que des décisions doivent être prises, là où l'on attend justement encore plus d'une municipalité et d'une action concertée avec les commerçants.

Mme Picard souligne que cette convention a été travaillée avec la ville, l'association « Malakoff Village » et la CCIP. Il y a d'ailleurs eu tellement de retours qu'il n'était pas certain que cette convention puisse être présentée ce jour. Un certain nombre de termes en effet ont été modifiés, des changements ont eu lieu depuis l'année précédente, il est donc difficile de parler d'un manque de dynamisme.

Toutefois, M. Guilmart a en partie raison dans le sens où, effectivement, un peu moins de commerçants adhèrent aujourd'hui à l'association, sauf que la raison n'est pas dans le même ordre d'idée que celle de M. Guilmart. Mme Picard propose de retrouver les textes à ce sujet. Il y a quelques années, entre 80 et 90 commerçants adhéraient contre 60 aujourd'hui, c'est une réalité. Mais, il faut savoir que l'association Malakoff Village n'est pas dans la même démarche que celle menée par son ancien président et ne sollicite pas autant les commerçants, préférant leur laisser plus d'autonomie et le choix de gérer l'association comme ils l'entendent.

La subvention est quant à elle assez complexe, car la description des actions énumérées ne fait pas mention de toute la partie FISAC. Or, le FISAC est largement subventionné, les montants dépassant des dizaines de milliers d'euros, lesquels sont attribuées à la rénovation des vitrines, à une partie de l'animation et à la recherche de nouvelles vitrines avec le manager du commerce. La subvention attachée à la convention accorde quant à elle à l'association Malakoff Village une certaine autonomie, qui permet aux commerçants de gérer eux-mêmes leur association. Si cette subvention n'a pas augmenté, il est à noter qu'elle n'a pas diminué contrairement à la plupart des

subventions des associations de la ville, et Mme Picard se bat pour la maintenir à ce niveau.

Mme le Maire rappelle que l'objet de la délibération est la convention entre la Ville et l'association des commerçants, et non pas l'action de la Ville en direction du commerce local, celle-ci se retrouvant en revanche avec le FISAC à travers les aides et les actions que Mme Picard relate régulièrement.

Cela étant, cette somme de 9 000 € convient aux commerçants et, parce qu'il s'agit d'une association indépendante, la Ville n'a pas à juger ligne par ligne ce qui est fait, bien que les actions réalisées lui soient présentées.

Mme le Maire rappelle que la librairie « l'Îlot pages » ouvrira fin juin et invite chacun à mettre en concordance paroles et actes en se rendant sur place pour acheter des livres et en conviant tous les Malakoffiots à faire de même, ce qui sera la meilleure façon de défendre le commerce local.

SANTE PUBLIQUE

- Débat et avis sur le projet de Plan Stratégique Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France

Rapporteur: Mme le Maire

Mme le Maire informe que, le 6 juin, l'ARS a envoyé à toutes les collectivités locales un document, lequel a été reçu en Mairie le 15 ou 16 juin. Il s'agit d'un CD-Rom qui, une fois imprimé, représente un document de 124 pages. L'avis du Conseil Municipal est sollicité avant mi-juillet, un délai qu'il n'est pas possible de respecter. Il est donc proposé au Conseil de répondre à l'ARS qu'il n'est sans doute pas très sérieux de donner un avis raisonné sur le plan proposé dans un délai aussi court. Il faut savoir que ce plan comporte des questions relatives à la santé publique, aux hôpitaux, à la carte médicale, etc. Il a donc semblé beaucoup plus sage de faire parvenir ce document aux présidents de groupes qui pourront l'étudier pendant la période estivale. Ce document sera à disposition au Secrétariat général.

Mme le Maire ajoute que toutes les collectivités qui l'ont reçu vont protester contre les délais impartis. Concernant Malakoff, le Conseil Municipal rendra donc son avis le 5 octobre, date de la prochaine séance, et l'ARS en sera informée dès le lendemain matin. Par ailleurs, une séance plénière du Conseil Général a lieu vendredi et ce plan de l'ARS n'est étonnament pas à l'ordre du jour. Pour Mme le Maire, cette consultation de « toutes » les collectivités locales semble donc tenir plutôt de l'affichage. Cela étant, il reste bien entendu intéressant de prendre connaissance des implications que ce plan implique au niveau régional mais aussi au niveau de la ville. Les hôpitaux de référence de Malakoff sont l'hôpital Saint-Joseph (où a eu lieu un certain nombre de restructurations) ou Pompidou et, en ce qui concerne la communauté d'Agglomération, les villes de Clamart, Bagneux et Fontenay ont comme hôpital de référence l'hôpital Antoine Béclère. S'agissant de ce dernier, un certain nombre de services seraient autoritairement transférés au Kremlin-Bicêtre selon la carte plutôt étrange de l'ARS sur les regroupements médicaux et hospitaliers. Les élus du sud des Hauts-de-Seine, toutes tendances confondues, ont donc beaucoup protesté contre ce découpage. La santé publique est une question très sérieuse et il aurait été très difficile de donner un avis ce jour, c'est pourquoi il est proposé au Conseil de le reporter au 5 octobre prochain.

Conformément à la loi relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 et au décret du 18 mai 2010, le projet régional de santé est soumis pour avis au Préfet de Région, au Conseil Régional, aux Conseils Généraux, aux Conseils Municipaux et à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie.

Conformément à l'article R.1434-8 du code de la Santé Publique, « les consultations sont réputées effectuées si les avis n'ont pas été émis dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande et des documents nécessaires à l'émission des avis ».

L'ARS Île-de-France a adressé son document le 06 juin 2011. Le conseil municipal, s'il souhaite donner son avis, doit le donner avant la mi-juillet 2011.

Étant donné les délais de saisine des conseils municipaux et de la tenue des commissions municipales, qui plus est la trêve estivale se profilant, il ne nous a pas semblé sérieux de travailler sur un texte de 124 pages dans des conditions normales de concertation de tous les intéressés locaux.

En revanche, il nous semble primordial que le Conseil Municipal de MALAKOFF puisse se positionner sur ce plan qui décline en 8 principes et 5 objectifs sa vision de la stratégie sanitaire pour notre région.

À l'unanimité, le Conseil Municipal demande à l'ARS de mettre en place une réelle concertation en allongeant les délais d'avis sur son Plan et l'informe qu'il donnera son avis lors de sa prochaine réunion.

VOIRIE - ENVIRONNEMENT

- Signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de la convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux électriques Rue des Garmants, Impasse Carnot, Sentier des Garmants, Passage du Nord, Villa Léger sur la commune de Malakoff

Rapporteur : M. Cardot

Comme chaque année, notre commune envisage, en coordination avec des travaux de modernisation de son éclairage public, de ses voiries et de ses réseaux d'assainissement, des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de distribution électrique et de télécommunication.

La rue des Garmants, l'Impasse Carnot, le Sentier des Garmants, le Passage du Nord et la Villa Léger sont inscrites au programme 2011 d'enfouissement des réseaux aériens de distribution électrique et de télécommunication.

L'ensemble de l'opération d'enfouissement est estimé à 493 000 € HT, 397 000 € HT pour la partie réseaux électriques, 96 000 € pour les autres réseaux.

Dans le cadre d'une coordination de travaux des différents intervenants sur le domaine public, le taux de prise en charge par le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication) pour la partie relevant de la distribution publique de l'électricité est porté à un maximum de **60 %**.

Par ailleurs, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a décidé d'harmoniser en février 2008 le taux de l'aide pour les opérations d'enfouissement des réseaux électriques réalisées sur l'ensemble des voies communales et départementales des Hauts-de-Seine, selon les modalités suivantes : « Les dépenses engagées pour la réalisation de ces opérations bénéficient d'un concours financier correspondant à **30** % du montant hors taxes des travaux » (Le SIPPEREC se chargeant de se rapprocher du CG92 pour obtenir cette subvention et la redistribuer à la commune).

Ces deux subventions sont cumulatives et représentent donc **90%** de la dépense enfouissement des réseaux électriques, soit **357 300 € HT**.

Pour obtenir ses subventions il convient d'approuver :

- la **convention financière pour les études et les travaux** fixant les conditions de la participation financière de la commune aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique
- la **convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux** fixant les modalités de réalisation en commun de l'ensemble des ouvrages et de leur financement, les responsabilités des parties dans la mise en œuvre du dossier.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces deux conventions et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIPPEREC de co-maîtrise d'ouvrage et la convention financière pour l'enfouissement des réseaux électriques Rue des Garmants, Impasse Carnot, Sentier des Garmants, Passage du Nord, Villa Léger sur la commune de Malakoff.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit de programmations pluriannuelles.

- Introduction d'un point supplémentaire relatif à l'isolation extérieure des bâtiments existants dans le règlement de voirie communale et établissement d'une redevance

Rapporteur: M. Avril

M. Avril précise qu'il s'agit d'introduire une autorisation supplémentaire dans le règlement de la voirie communale car, les dépenses d'énergie des foyers étant de plus en plus élevées, la nécessité d'améliorer les performances énergétiques des logements est de plus en forte.

La commune souhaite donc encourager tous les efforts d'isolation des habitations, notamment parmi les anciennes où l'exercice est le plus intéressant.

Comment isoler son habitation? Il est possible de réaliser des isolations supplémentaires à l'intérieur des appartements, mais l'opération la plus intéressante est de faire une isolation extérieure. Bien entendu, cette dernière opération est bien plus intéressante au plan financier pour les grands immeubles puisqu'il est beaucoup plus compliqué et coûteux d'isoler chaque appartement à l'intérieur que de le faire en façade. En outre, une isolation extérieure permet de réduire tous les ponts thermiques. Néanmoins, ces travaux extérieurs engendrent des saillies qui, si celles-ci surplombent le domaine public, nécessitent une autorisation qu'il est proposé d'introduire dans le règlement de voirie communale. Il faut savoir que toute autorisation d'occupation du domaine public est associée à une redevance ; il s'agit donc d'en définir le niveau.

Concernant les droits de voirie proposés dans cette délibération, M. Avril demande à Mme le Maire ainsi qu'aux membres du Conseil toute leur indulgence. En effet, il avait été décidé à l'origine de proposer un droit de voirie établi sur la base du mètre linéaire surplombant la voie publique. Après réflexion, M. Avril a cependant demandé au service un exercice complémentaire car il ne semblait pas équitable de demander autant, et pour la même largeur de voie, pour un immeuble de grande hauteur faisant saillie que pour un propriétaire d'une petite maison sur la même largeur de voie, indépendamment de la hauteur. M. Avril propose donc d'établir un droit de voirie établi en fonction du volume et non du mètre linéaire. Le tarif tiendra ainsi compte de la hauteur et s'élèvera à 20 € par mètre linéaire/épaisseur/hauteur. Ce tarif sera ainsi plus équitable ; la première version établissait en effet un rapport entre une maison individuelle et un grand immeuble (7 ou 9 étages) de 1 à 6. Avec ce nouveau règlement, ce rapport est réduit en moyenne de 1 à 3,5.

Le règlement de voirie communale a pour objectif de définir les modalités administratives et techniques des occupations temporaires et des travaux réalisés sur domaine public.

Le présent règlement s'applique à tous les travaux sur voirie et réseaux et plus généralement à toute occupation du sous-sol, du sol, ou aérienne, effectuée pour le compte de personnes physiques ou morales, publiques ou privées.

La dernière version de ce document a été adoptée en avril 2009 par délibération du Conseil Municipal.

Cependant des évolutions législatives, règlementaires et techniques nécessitent une modification du règlement de voirie communal. Celles-ci concernent notamment :

• Dans l'article **C.3.2. Saillies**, introduction d'un point supplémentaire relatif à l'isolation extérieure des bâtiments existants : ces ouvrages ne peuvent être établis qu'au dessus du rez-de-chaussée, la saillie étant limitée à 0.16 m, parement final compris.

Les droits de voirie sont fixés à 150€/ml/ep à la création

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter ce nouveau règlement de voirie communale et les nouveaux droits de voirie créés.

Le Conseil Municipal approuve le règlement de voirie communale ainsi que les nouveaux droits de voirie qui y sont associés.

M. Cormier rappelle que lors d'un précédent Conseil, les modifications du POS avaient été examinées. M. Cormier avait alors volontairement anticipé cette question : la nette amélioration en termes d'isolation extérieure des bâtiments avait en effet soulevé le problème des façades d'immeubles ou de pavillons se situant au-dessus du domaine de la voie publique. M. Cormier avait souligné que cette question des saillies ne relevait pas des règles d'urbanisme mais, comme vient de le dire Pierre Avril, des règles de voirie. Il aurait été par conséquent dommage de ne pas soumettre ce type de délibération comme il est fait aujourd'hui car il n'aurait pas été entièrement satisfaisant, pour une personne souhaitant pratiquer cette isolation externe – action qui doit être encouragée - qu'elle n'obtienne pas l'autorisation de le faire. Il faut savoir qu'une isolation intérieure multiplie les coûts par 4, au-delà du fait que cette pratique diminue l'espace. Cette évolution du règlement doit donc être inscrite dans une démarche globale visant à encourager, dans le cadre des économies d'énergie, les bailleurs privés et sociaux et les propriétaires. Cette mesure toutefois ne s'applique pas aux rez-de-chaussée pour éviter bien entendu de réduire la largeur des trottoirs, et commence donc aux premiers étages.

Mme Cordesse relève que 150 € le mètre linéaire n'est toutefois pas équitable selon le nombre d'étages des immeubles. Cela étant, il s'agit d'un droit de voirie et, en tant que tel, devrait concerner selon Mme Cordesse la seule surface ou la hauteur et non l'épaisseur, ou alors les droits de voirie doivent tenir compte de l'épaisseur du surplomb.

- AUTOLIB' : Approbation d'une convention et autorisation donnée au Maire de signer le projet de convention

Rapporteur: M. Avril

M. Avril souhaitait profiter de cette délibération somme toute très formelle pour faire un point rapide sur le projet. La Ville de Malakoff est membre fondateur du syndicat mixte Autolib' qui permet au public d'utiliser des voitures électriques en libre service pour effectuer des déplacements en Île-de-France. Aujourd'hui, 46 communes adhèrent à ce syndicat mixte. Malakoff, comme la plupart de ces villes, disposera de 9 stations (54 places réparties sur ces 9 stations, avec une moyenne de 6 places par station).

Le lancement commercial de ce service est prévu en décembre 2011 avec 250 véhicules et 600 stations répartis sur les communes adhérentes. La montée en charge se fera progressivement sur le premier semestre 2012 avec environ 1 300 véhicules prévus pour 1 200 stations, lesquelles évolueront en fonction du succès de l'opération. A terme, en 2013, ce sont 4 000 véhicules qui seront lancés sur le périmètre Autolib' (et non l'ensemble du territoire d'Île-de-France).

S'agissant des aspects financiers, M. Avril tient à rappeler que le développement de ce projet ne coûte rien à la Ville, ni en coût direct, ni en manque à gagner. Pas de manque à gagner parce que les stations ne seront pas placées sur des zones à stationnement payant, et pas en coût direct car les coûts d'investissement demandés à la Ville pour la création de ces stations sont complètement équilibrés par les redevances d'occupation du domaine public.

Il est donc proposé aujourd'hui d'autoriser simplement le mécanisme de financement de cet investissement et de la récupération des redevances par le syndicat mixte.

Afin d'assurer le meilleur déroulement possible des opérations de déploiement des huit stations Autolib' à venir sur le domaine public de la commune de Malakoff, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver une convention.

Cette convention porte superposition d'affectations sur partie du domaine public de voirie en surface de la Commune de Malakoff au profit du service public de location de véhicules électriques en libre-service « Autolib' » dont la gestion relève de la compétence du syndicat mixte Autolib'. Elle porte également sur la contribution de la Communauté d'agglomération Sud de Seine aux dépenses d'investissement du syndicat mixte Autolib'.

Il est également demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de convention portant superposition d'affectations sur partie du domaine public de voirie en surface de la Commune de Malakoff au profit du service public de location de véhicules électriques en libre-service « Autolib' » dont la gestion relève de la compétence du syndicat mixte Autolib' et portant sur la contribution de la Communauté d'agglomération Sud de Seine aux dépenses d'investissement du syndicat mixte Autolib' et autorise Madame le Maire à signer la convention susmentionnée.

Mme Cordesse souhaiterait qu'un document signalant l'emplacement exact de ces 54 places de stationnement ainsi que la position définitive des stationnements vélos soit diffusé.

M. Avril précise qu'il s'agit d'un détail de planning. La mise en place des stations débutera fin août, et en septembre normalement sur Malakoff. Pour l'instant, cette proposition est faite au syndicat mixte d'Autolib', et le projet demande encore à être totalement validé par les techniciens du syndicat et par l'opérateur.

Mme le Maire propose, une fois que la proposition sera validée par le syndicat, de diffuser un document couleur à tous les élus et de faire paraître ces informations dans Malakoff Infos en décembre.

INFORMATION

Madame le Maire fait part des Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

VŒU

- Vœu pour la sauvegarde de l'école publique

Rapporteur: Mme Alaudat

Mme Alaudat informe que, depuis 2007, le gouvernement impose des réformes régressives qui mettent à mal le service public d'éducation. Ainsi, plus de 65 000 postes ont été supprimés dans l'enseignement primaire et secondaire, et les effets de cette politique catastrophique se traduisent par :

- moins de postes d'enseignants,
- moins de personnels d'encadrement,
- moins de médecins scolaires,
- moins d'infirmiers,
- moins d'enseignants spécialisés pour les enfants en difficulté,
- moins de personnels chargés de l'intégration d'enfants handicapés,
- moins de moyens pédagogiques,
- la non-scolarisation des tout-petits (moins de 3 ans)

Ce qui entraîne des classes surchargées et amène les parents, les enseignants et les élus à se mobiliser (grèves, pétitions, nuits d'occupations des écoles).

Mme Alaudat souhaite rappeler que le 19 mai 2011, l'association des Maires de France, qui regroupe aussi bien des maires de gauche que de droite, a demandé au Ministre Luc Chatel l'arrêt des suppressions de postes, inquiets de la fermeture des 1 500 classes prévues à la rentrée prochaine.

Fruit de la mobilisation ou crainte des échéances électorales, le Président de la République, en déplacement la semaine précédente dans une école primaire et maternelle en Lozère, a annoncé un moratoire sur les fermetures de classes à la rentrée, non pas 2011 comme la majorité l'aurait souhaité tout comme l'ensemble de la communauté éducative, mais en 2012.

Mme Alaudat souhaiterait également rappeler que Malakoff, malgré un budget contraint, a fait le choix de maintenir ses efforts en faveur de l'école en accompagnant financièrement les familles, les enseignants et les projets éducatifs. L'État doit assumer ses compétences et mobiliser les moyens financiers nécessaires à la réussite de tous les élèves. Pour cela il faut stopper les suppressions de postes et redonner à l'école la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

C'est pourquoi Mme Alaudat demande aux membres du Conseil municipal d'adopter ce vœu, sans revenir sur les conséquences bien entendu dramatiques pour Malakoff et indiquées dans le vœu.

Considérant que depuis 2007, la politique du Gouvernement en matière d'Éducation a eu pour conséquence la suppression de 66 400 postes en incluant les 16 000 suppressions prévues pour la rentrée scolaire de septembre 2011 (8 967 dans le primaire et 7 033 dans les collèges et lycées) ; alors que la natalité ne cesse de croître depuis 2000 avec 828 000 naissances en 2010.

Considérant que l'enseignement privé n'est pas non plus épargné, puisqu'il devra rendre 10% de postes.

Considérant que les enquêtes internationales PISA de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) montrent qu'en France l'école primaire est sous

dotée ; que 15 à 20 % des élèves ne maîtrisent pas la lecture à leur entrée en $6^{\text{ème}}$; et que 40% ne maîtrisent ni les notions de base des mathématiques, ni celle des sciences de la nature ; enfin, que chaque année 150 000 jeunes quittent le système scolaire sans qualification ni diplôme.

Considérant que dans le département des Hauts-de-Seine, pour la rentrée 2011-2012, 146 postes seront supprimés dans le 1^{er} degré et 121 dans le second degré ; ainsi que 40 postes de RASED (Réseaux d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficulté).

Considérant que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans est sacrifiée pour des raisons purement comptables, alors que tous les spécialistes de l'éducation s'accordent sur la priorité qui doit être donnée aux petites classes si l'on veut s'attaquer aux inégalités scolaires précoces.

Considérant que Monsieur Luc Chatel a promis l'apprentissage de l'anglais dès 3 ans ; alors que dans le même temps la suppression de 1000 postes d'intervenants en langues vivantes dans le primaire est programmée pour la rentrée 2011.

Considérant que la masterisation de la formation initiale des enseignants ne forme pas suffisamment les enseignants à la pédagogie et à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, générant un mal-être général chez bon nombre de professeurs stagiaires.

Considérant que le remplacement des professeurs absents se fera par le recrutement de vacataires ou de contractuels étudiants ou retraités n'ayant reçu aucune formation pédagogique.

Considérant que la non-reconduction des Emplois de vie scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires risque d'alourdir les tâches administratives des Directions d'école et compromettre l'accompagnement des élèves porteurs de handicap

Considérant que ces réformes, dénoncées par les corps d'Inspection, les syndicats d'enseignants, les élus, les fédérations de parents d'élèves, de droite comme de gauche, ne pourront que dégrader davantage encore les conditions d'accueil, d'apprentissage et d'enseignement ; aggraver les inégalités scolaires ; et que les conséquences sur notre ville seront :

- ⇒ Une fermeture de classe à l'école élémentaire H. Barbusse
- ⇒ Une fermeture à l'école maternelle Jean Jaurès entraînant l'augmentation du nombre d'élèves par classe ; générant fatigue et énervement des élèves et des enseignants
- ⇒ Une baisse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans
- ⇒ La suppression d'un poste de RASED resté vacant
- ⇒ Une baisse des horaires d'enseignement pour le collège et le lycée.
- ⇒ La non-reconduction des EVS et des AVS en poste depuis 2009, voire 2010

Par 30 voix pour dont 7 mandats et 4 conseillers qui ne prennent pas part au vote : Mme Anzeau, M. Charveron, M. Guilmart et M. Paillon, Le Conseil municipal de Malakoff, réuni en séance le 22 juin 2011, considère qu'il faut redonner à l'éducation et à l'accès au savoir, une véritable priorité nationale et qu'un collectif budgétaire doit être voté en urgence.

Il demande:

- ⇒ L'arrêt des suppressions de postes d'enseignement
- ⇒ L'arrêt des fermetures de classe en abaissant les effectifs à 25 élèves par classe permettant une véritable prise en charge individuelle de l'enfant
- ⇒ De surseoir à la décision de supprimer les 6 postes de RASED sur la circonscription de Vanves-Malakoff : 3 postes Maître E assurant le soutien scolaire, et 3 postes Maître G assurant le rôle de rééducateurs pour aider les élèves en difficulté et plus particulièrement de les pourvoir
- ⇒ De permettre la scolarisation de tous les enfants de moins de 3 ans pour les parents qui le souhaitent
- ⇒ De recruter des postes d'intervenants en langue vivante (allemand et anglais)
- ⇒ De reconduire et transformer les postes précaires d'EVS et AVS en postes durables en leur donnant une véritable formation.

Mme le Maire souhaite rappeler qu'une fermeture de classe est prévue à l'école élémentaire Henri-Barbusse, une fermeture à l'école maternelle Jean-Jaurès, une baisse de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans alors que Malakoff avait gardé un taux de scolarisation intéressant, la suppression d'un poste de Rased (réseaux d'aide), une baisse des horaires d'enseignement pour le collège et le lycée. Il faut savoir que, autant à Wallon qu'à Paul-Bert et à Louis-Girard des votes négatifs ont eu lieu en Conseil d'Administration de la part de tous les enseignants et des parents d'élèves contre la dotation horaire et la non-reconduction des EVS (emplois vie scolaire) et des AVS (aides à la vie scolaire) en poste depuis 2009 ou 2010, qui rendaient des services tout à fait importants auprès des directions et des enseignants.

M. Goutner souhaiterait préciser qu'il a été certes annoncé qu'en 2012 il n'y aurait pas de fermeture de classes, mais cela concerne uniquement le premier degré, sachant que 14 000 suppressions de postes sont tout de même prévues surtout dans le second degré, les remplacements et une augmentation des effectifs des classes dans le second degré.

Mme le Maire ajoute qu'il s'agit surtout de promesses de campagnes « lozériennes »...

INFORMATIONS

Mme le Maire rappelle que le 23 juin aura lieu la présentation de la prochaine saison du théâtre 71 avec son nouveau directeur, M. Roussillon.

Mme le Maire informe que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 5 octobre 2011 en présence de Mme Anne Delacquis, nouvelle Directrice Générale des Services, qui vient de Champigny et que le Conseil Municipal aura le plaisir d'accueillir. M. Cibot restera à ses côtés au moins jusqu'au mois de décembre 2011, date à laquelle le Conseil municipal lui offrira un hommage mérité. Mme Anne Delacquis arrivera le 12 septembre.

COMMUNICATION

Mme Gabriel informe que le Bureau municipal a émis le souhait de rendre hommage à Jorge Semprun, intellectuel à la fois français et espagnol, décédé le 7 juin 2011 après un itinéraire assez exceptionnel. Pour Mme Gabriel, il fait partie des « grands-pères qui font de la résistance » avec Hessel et Edgard Morin. Jorge Semprun était un républicain-espagnol, son père était lui-même républicain.

Arrivé en exil en France il suit ses études secondaires au lycée Henri-IV où un hommage lui a été rendu. Particulièrement brillant, Jorge Semprun a d'ailleurs sauté deux classes, passant de la 3^e en première, tout en apprenant la langue française de façon assez remarquable. Par la suite, à sa sortie d'hypokhâgne, il préfère, plutôt que d'entrer en école normale supérieure, s'impliquer dans la Résistance. Il entre dans les FTP à 20 ans. Déporté au camp de concentration de Buchenwald, il y rencontre un certain nombre de personnes qui n'en sont d'ailleurs pas sorties. Évacué en 1945, il décide de s'engager politiquement et a des responsabilités importantes au sein du PCE jusqu'en 1964, quand il se rend compte qu'il n'a pas forcément les mêmes idéaux que la plupart des communistes. Il tente ensuite d'écrire, ce qui est très difficile dans un premier temps, puis, à la différence de Primo Levi qui s'est suicidé, il réussit à écrire sur ses souvenirs de Buchenwald, notamment un très beau roman que chacun connaît : « Le grand voyage ». Il se consacre alors à l'écriture et au cinéma (Costa-Gavras était d'ailleurs présent au lycée Henri-IV pour lui rendre hommage). Il est par la suite ministre de la Culture en Espagne pendant trois ans puis rentre en France.

Jorge Semprun a toujours été un indigné et a sans cesse cherché à maintenir sa propre vérité. C'est donc un grand homme qui vient de disparaître.

Mme le Maire remercie Mme Gabriel et souhaite à tous d'excellentes vacances.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

2011/30 : Installations sportives et salles annexes : revalorisation des tarifs pour l'année scolaire et sportive 2011/2012

2011/33 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-25 pour la rénovation d'un appartement au 7 avenue du Président Wilson à Malakoff

2011/34 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-09 pour la rénovation et le réaménagement du centre de vacances de Fulvy

2011/35 : Création d'une régie temporaire de recettes à l'occasion de la fête de la ville organisée par le service culturel

2011/36 : Marché à Procédure Adaptée n° 11- 16 pour la rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Fernand Léger

2011/37 : Marché à Procédure Adaptée n° 11- 06 pour l'acquisition de consommables informatiques

2011/38 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-10 pour les travaux de rénovation et d'aménagement du centre de vacances de Vaudeurs

2011/39 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-07 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et l'extension de l'école Paul Vaillant Couturier à Malakoff

2011/40 : Contrat d'ouverture de crédit de 2 000 000 euros auprès de DEXIA Crédit Local de France Banque – contrat numéro IF055155

2011/41 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-20 pour l'organisation du spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2011-05-30

2011/42 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-17 pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle pour les agents des services techniques

2011/43 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-23 pour l'entretien, maintenance des installations téléphoniques des bâtiments communaux

2011/44 : Cession d'un véhicule immatriculé 2778 YF 92

2011/45 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-24 pour le remplacement de deux ascenseurs au foyer Laforest et d'un ascenseur (monte-charges) à la cuisine centrale)

2011/46 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-13 pour la fourniture de panneaux routiers

2011/47 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-30 pour la fourniture et l'installation d'un préau à structure fixe dans la cour de la crèche Valette (sans suite pour motif d'intérêt général)

2011/48 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-12 pour les travaux de marguage routier

2011/49 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-33 pour l'organisation annuelle du repas du personnel et du banquet de printemps pour les retraités lot 1

2011/50 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-27 pour l'aménagement partiel de la salle du conseil municipal lot 1

2011/51 : Revalorisation des loyers des baux d'habitation du parc privé communal

2011/52 : Revalorisation des loyers de parc de stationnement

2011/53 : Préemption d'un bien immobilier sis 54 avenue P. Brossolette à Malakoff cadastré section E numéro 96 – lots de copropriété 158 et 229

2011/54 : Préemption d'un bien immobilier sis 54 avenue P. Brossolette à Malakoff cadastré section E numéro 96 – lot de copropriété 159

2011/55 : Préemption d'un bien immobilier sis 54 avenue P. Brossolette à Malakoff cadastré section E numéro 96 – lots de copropriété 150 et 201

2011/56 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-27 pour l'aménagement partiel de la salle du conseil municipal lot 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00 Le secrétaire de séance, M. Gilles Clavel